

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MARS 2021**

Direction Générale des Services

ORDRE DU JOUR

Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 8 janvier 2021 et 16 février 2021

I - AFFAIRES FINANCIÈRES ET RESSOURCES INTERNES

- 1-1. Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal
- 1-2. Débat d'Orientations Budgétaires 2021
- 1-3. Décisions municipales

II - CULTURE

- 2-1. Création d'un dispositif d'accueil d'artistes plasticiens en résidence de création sur le site du Carmel – Accueil de Nicolas DAUBANES

III - AFFAIRES SCOLAIRES ET ENFANCE JEUNESSE

- 3-1. Participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé sous contrat d'association (budget 2021)
- 3-2. Convention de partenariat entre le Conseil Départemental de l'Ariège et la Commune de Pamiers pour le soutien aux projets enfance jeunesse

IV - TRAVAUX / DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 4-1. Partenariat de la Commune de Pamiers pour la candidature de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège-Pyrénées à l'édition 2021 de l'appel à projet ABC – Atlas de la biodiversité communale
- 4-2. Travaux génie civil France Télécom SDE09 avenue Irénée Cros – Avenue de Foix

L'an deux mille vingt et un et les dix-sept mars à 19h le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 11 mars 2021

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET – Michelle BARDOU – Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHÉLON – Pauline QUINTANILHA – Jean-Luc LUPIERI – Françoise PANCALDI - Michel RAULET - Martine GUILLAUME - Jean-Christophe CID – Sandrine AUDIBERT - Henri UNINSKI – Audrey ABADIE – Patrice SANGARNE – Annabelle CUMENGES- Gilles BICHEYRE - Véronique PORTET - Gérard BORDIER – Carine MENDEZ - Alain DAL PONTE – Gérard LEGRAND – Anne LEBEAU – Clarisse CHABAL-VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN – Daniel MEMAIN – Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL

Procurations : Maryline DOUSSAT-VITAL à Cécile POUCHÉLON – Xavier FAURE à Frédérique THIENNOT – Éric PUJADE à Patrice SANGARNE - André TRIGANO à Gérard LEGRAND – Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL-VIGNOLES

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA

Madame THIENNOT ouvre la séance, donne lecture des procurations et désigne en tant que secrétaire de séance, Madame Pauline QUINTANILHA.

Monsieur LEGRAND : « Il ne vous a pas échappé que depuis l'épidémie, Monsieur TRIGANO ne vient plus, parce qu'il a de grosses difficultés d'audition et avec le masque il n'entend rien. Est-ce qu'il ne serait pas possible, dans un avenir, lorsque nous ne porterons plus ces masques, puisqu'on est capable de filmer les séances, de faire un système d'oreillettes pour qu'il puisse entendre nos débats et y participer ? »

Madame THIENNOT : « C'est tout à fait logique du point de vue du principe, mais techniquement je ne sais pas. Il n'a pas d'oreillettes ? »

Monsieur LEGRAND : « Il a un appareil, mais qui ne vaut rien. Il a un appareil pour discuter de vous à moi, mais pour suivre dans une assemblée, il y a des interférences, il n'entend rien. »

Madame THIENNOT : « Bien sûr, sur le principe, il n'y a aucun problème, il faut voir du point de vue technique ce que l'on peut proposer. Apparemment, on me dit que c'est possible techniquement. »

Monsieur LEGRAND : « Au nom du handicap, il me semble que ce serait une bonne chose. »

Madame THIENNOT : « il y a aujourd'hui pas mal de procurations, je pense que la crise sanitaire y est pour beaucoup. »

Madame le Maire demande aux membres du Conseil d'approuver les procès-verbaux des séances du 8 janvier 2021 et 16 février 2021.

1-1 APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil Municipal doit adopter son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Ce règlement définit les modalités de fonctionnement du conseil, des commissions et des conditions de publicité des délibérations.

Le règlement intérieur fixe les règles d'organisation du débat sur les orientations budgétaires, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés, la fréquence, les règles de présentation et d'examen des questions orales, les modalités de présentations des comptes rendus et des procès-verbaux de séance. Il peut bien entendu fixer d'autres règles relatives au fonctionnement du Conseil Municipal (ex : conditions de prise de parole des conseillers, modalités d'enregistrement sonore ou audiovisuel des débats).

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont aussi définies par le règlement intérieur.

Un groupe de travail associant les membres de la minorité s'est réuni le 2 décembre 2020 afin de proposer le projet de règlement intérieur présenté dans le document joint.

Le projet de règlement intérieur a également été présenté à la commission des finances le 12 février 2021.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Article unique : Approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal annexé à la présente.

Madame THIENNOT : « Ce nouveau règlement intérieur est une co-construction, je remercie le groupe « Pamiers Citoyenne » de Monsieur MEMAIN pour son travail puisque nous nous sommes rencontrés à 2 reprises : le 2 décembre 2020 et le 12 février 2021 dans le cadre de la Commission des finances. Ces divers apports au texte sont sous vos yeux.

Ce texte reprend en grande partie celui du règlement précédent pour ce qui concerne les directives nationales qui s'appliquent à toutes les collectivités.

Il y a aussi 2 innovations majeures : la création des Commissions citoyennes, qui comme son nom l'indique, permettront de recueillir l'avis des citoyens sur des sujets d'intérêt communal. Nous sommes vraiment très attachés à faire bénéficier les élus de l'expertise de nos concitoyens.

Il nous paraît très important d'écouter, non seulement ceux qui parlent fort, mais tous les citoyens. Ici, on peut vraiment parler d'intelligence collective et ce sera la mission des Commissions citoyennes.

La deuxième innovation, c'est la Commission éthique. Elle est ajoutée à ce règlement, elle n'y figurait pas jusque-là. Il s'agit de garantir que chaque élu agisse et ne s'occupe que de l'intérêt général. Cette Commission a donc été créée pour prévenir les dysfonctionnements qui pourraient survenir en la matière. C'est notre honneur à tous et à chacun d'entre nous de respecter le mandat que l'on nous a donné et les citoyens qui nous l'ont donné.

J'aimerais savoir si vous avez des questions par rapport au document qui vous a été présenté. »

Monsieur MEMAIN : « Ce n'est pas véritablement une question, car je tiens à dire d'emblée que vous avez salué notre travail et notre investissement et que nous saluons le fait que vous ayez pris en compte la majeure partie des remarques que l'on a faites. On votera, bien évidemment, ce règlement intérieur. Je voulais juste apporter une remarque. Nous trouvons, on vous l'a dit en séance de travail, que la partie sur la place donnée aux citoyens dans les Conseils municipaux, dans les réunions du Conseil municipal pour s'exprimer et poser des questions, est trop congrue, est trop limitée. On pense que cela aurait pu être, cela pourra être parce que je pense que ce n'est pas figé, beaucoup plus simple pour des citoyens, quand on sera dans des configurations normales avec la présence dans la salle, cela pourra être plus simple de donner la parole à un citoyen qui souhaite s'exprimer dans l'assemblée. C'était une remarque qui ne remet pas en cause ce que je viens de dire au niveau du vote.

Deuxième remarque qui n'est pas non plus une remise en cause de notre approbation, c'est qu'on vous l'a dit à plusieurs reprises, mais on trouve que la multiplicité des Commissions qui ont été créées, que l'on a validées, on s'est présenté dans ces Commissions, nuit à l'efficacité. C'est-à-dire que l'on constate après 8 mois de fonctionnement que l'ensemble des Commissions qui ont été créées ne fonctionnent pas au même rythme. Il y a un rythme d'une réunion par trimestre, on ne va pas faire une liste des bons élèves et des mauvais élèves, mais on trouve que ce n'est pas fluide au niveau du fonctionnement et que cela pourrait nécessiter, il n'y a pas d'urgence, une réflexion commune pour revoir le champ d'action de ces Commissions, peut-être en regrouper certaines qui ont des champs assez proches les unes des autres. On essaiera de vous faire des propositions, ou de travailler avec vous sur ce sujet-là parce que cela pourrait être largement amélioré au niveau des Commissions municipales. »

Madame THIENNOT : « Je crois qu'effectivement, nous n'avons pas encore atteint notre rythme de croisière et il faudra réfléchir à une meilleure organisation, s'il s'avérait que celle-là puisse être améliorée.

Nous allons voter pour ce règlement intérieur. Qui s'abstient, qui s'oppose ? »

La délibération est adoptée à l'unanimité

1-2 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, leurs établissements publics administratifs, les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements et les régions, conformément aux dispositions respectives des articles L. 2312-1, L. 5211-36, L. 3312-1 et L. 4312-1 du code général des collectivités territoriales, l'organe délibérant doit, au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

À l'appui de ce débat, est établi un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues,
- Les engagements pluriannuels envisagés
- La structure et la gestion de la dette contractée.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport est annexé à la présente note.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1 ;

Vu l'article 11 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 107 ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu le rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Article unique : Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif 2021 de la Ville de Pamiers et de la communication du rapport d'orientations budgétaires.

Madame THIENNOT : « Les orientations budgétaires que nous vous soumettons aujourd'hui sont les premières de notre élection. Ces propositions mettent au clair nos choix de politiques publiques. Nous allons expliquer ce que nous projetons de faire, comment nous comptons le financer et ce que nous espérons comme impact pour la Ville.

Pour construire ce rapport, nous nous sommes basés sur 2 sources : premièrement nos propres analyses de la situation en fonction de ce que nous savons sur l'état de la Ville et ce que nous avons constaté sur l'état de la Mairie elle-même. Deuxièmement, le récent rapport de la Cour Régionale des Comptes dont les conclusions avaient la même précision que celles d'une autopsie.

Alain ROCHET, Premier adjoint en charge des finances va détailler la feuille de route que nous proposons pour les années 2021 à 2023 et la projection pour les 3 années suivantes. Je voudrais en tracer les lignes directrices pour vous expliquer les fondements de nos choix.

Cette Ville a trop longtemps vécu comme une Principauté en autarcie, toute seule, sans tenir compte du monde autour d'elle, sans tenir compte non plus, pour ce qui est de ses finances dont nous parlons aujourd'hui, du principe même de réalité. Nous allons la replacer là où elle doit être, au cœur de l'Ariège. Pamiers sera donc une ville raisonnable. Il n'y aura pas d'augmentation des impôts.

Les impôts augmentaient de près de 2 % par an auparavant, ils sont aujourd'hui 30 % plus élevés que dans les communes environnantes et 30 % plus élevés que dans les villes de même strate. Nous perdons des habitants, ceci peut peut-être expliquer cela. Cette inflation doit cesser et elle va cesser cette année.

Deuxièmement, Pamiers sera aussi une ville qui fait des efforts, comme tout le monde. Pour la première fois, nous avons demandé à tous les services de la Mairie de baisser de 5 % leurs charges d'achats. Nous allons également négocier, cette année, l'alignement de tous les services sur la durée légale du temps de travail. Les charges de personnel ont augmenté de 1 M€ entre 2016 et 2020, nous n'avons plus les moyens de nous payer cette inflation-là non plus.

Nous serons aussi une Ville ouverte sur le monde extérieur. Sur les 6 derniers mois de l'an dernier, nous avons obtenu près de 1 M€ de subventions, soit 2 fois plus que la moyenne d'avant. Notre ambition est de collecter 4 M€ par an pour les 6 ans à venir. Nos partenaires du Département et de la Région ont dit qu'ils entendaient rarement parler de nous auparavant, ce n'est plus le cas, je vous le garantis.

Mais le monde extérieur commence à nos portes, et même celui-là, nous l'ignorions. Sur ce mandat, un pacte financier et fiscal sera négocié et signé avec notre propre Communauté des Communes.

Pamiers doit aussi être une ville de confiance. Notre gestion doit être sincère, par-dessus tout. En 2017, la Ville s'est retrouvée à 5 jours de la cessation de paiement, elle n'avait même plus les moyens de payer les salaires de ses agents.

Nos projets sont inscrits dans un calendrier de 5 ans avec le financement qui leur correspond chaque année. Ce tout premier Plan Pluriannuel d'Investissements 2021-2026 représente 60 M€ d'investissements sur 5 ans. Nous savons où nous allons. Pour la première fois aussi, les comptes ont été nettoyés. L'emprunt de 7 M€ qu'on nous avait caché qu'on avait caché à tout le monde a été soldé. Les bonifications que la Ville devait aux agents depuis 5 ans ont été payées. Enfin, 891 000 € de recettes non réclamées, près de 1 M€, ont été récupérés.

Cette Ville est la première de l'Ariège, elle doit être exemplaire, c'est un minimum, mais aussi, et surtout elle doit être ambitieuse. Il y a donc dans ces orientations budgétaires d'abord une véritable stratégie foncière et immobilière pour la réhabilitation de notre cadre de vie, nous, les Appaméens d'aujourd'hui et du futur. Il y a aussi une stratégie culturelle, sportive et d'animation qui doit donner aux habitants les équipements et les spectacles qu'ils méritent et à la ville une image qu'elle mérite aussi.

Il y a aussi, dans ces orientations budgétaires, une volonté d'innover dans tous les domaines : les écoles, le patrimoine, le numérique, l'administration publique, dans tous les domaines, mais pas à n'importe quel prix.

Je le répète ici, les orientations budgétaires que nous vous proposons, vous pouvez les discuter, vous pouvez ne pas être d'accord avec nos choix, mais il y a une garantie que je peux d'ores et déjà vous apporter : tout ce que nous vous proposons là est viable, fiable et sincère. Pas d'esbroufe, pas de loterie, pas de poussière sous le tapis, pas de chimère : un projet, un calendrier, un chiffre. Voilà comment nous voulons dessiner une ville raisonnable, ouverte et ambitieuse. Avoir le cœur net, voilà notre ambition.

Je vais maintenant laisser la parole à Monsieur ROCHET, Premier adjoint chargé des finances. »

Monsieur ROCHET : « Merci, Madame le Maire. Le rapport d'orientations budgétaires qui vous est proposé se situe dans un contexte particulièrement instable. Tout d'abord, personne n'a vraiment mesuré l'impact de la crise sanitaire et économique tant dans les recettes que dans les dépenses publiques. Ensuite, l'État s'est engagé dans une réforme profonde des fiscalités locales dont les règles du jeu ne sont pas vraiment déterminées à ce jour. Enfin, nous nous sommes engagés au niveau de la Communauté de communes dans des projets structurants qui vont fortement influencer sur la ville centre. Je veux parler du projet de territoire et du pacte fiscal que nous mettrons en œuvre et qui découlera du projet de territoire.

Pour élaborer ce rapport d'orientations budgétaires, un seul impératif : une gestion rigoureuse, mais aussi ambitieuse. Ainsi, notre vision prospective repose sur 3 éléments-clés :

- Tout d'abord, le choix de ne pas augmenter les impôts locaux, communaux en 2021, comme vous l'a rappelé Madame le Maire ;
- Ensuite, le choix de limiter strictement nos dépenses de fonctionnement. Nous avons en effet demandé à tous les services de la collectivité d'engager une réduction des charges fixes de 5 % ;

- Enfin, le choix d'un programme d'investissements ambitieux avec 61 M€ prévus sur 5 ans tout en contenant la dette à un niveau classé satisfaisant à très satisfaisant par les agences de notation. J'y reviendrai un peu plus tard.

Sur le contenu des grands axes de la politique publique, 2 maîtres-mots : rénovation et innovation. Rénovation du cadre de vie : notre Ville a l'obligation d'assumer son rôle central, en particulier dans l'économie ariégeoise d'une part et d'autre part de s'adapter aux nouvelles façons de vivre que les habitants attendent dans l'endroit où ils vivent. Si nous ne nous adaptons pas, si nous ne répondons pas aux attentes, nous risquons le déclassement. Pamiers doit cesser de se vider et de se dégrader. J'oserais dire que c'est une question de vie ou de mort.

Près de la moitié de ce que nous allons investir durant ces 5 années sera donc consacrée au renouvellement urbain et au centre-ville. 27 M€ pour des programmes immobiliers et pour l'amélioration des espaces publics. Ce sera l'objectif, notamment cette année, avec la création de l'Île aux enfants, la redécouverte des canaux, l'aménagement de la Fenêtre Nord, l'aide à la modernisation des commerces qui seront les grands chantiers de 2021.

Nous voulons aussi susciter une envie de ville, créer les conditions pour que de nouvelles populations aient envie de venir ou de revenir s'installer à Pamiers. Mais une Ville, ce ne sont pas que des bâtiments, encore faut-il que l'on puisse y accéder et que l'on s'y sente bien. Nous avons donc prévu d'investir 8 M€ dans la rénovation des grands axes routiers, 4 M€ dans la rénovation des écoles et des équipements sportifs, de mettre en place de nouvelles mobilités douces qui correspondent aux nouvelles demandes. Il y a dans cet immense effort l'ambition d'installer Pamiers dans le XXI^e siècle et de préserver toutes ses chances pour ceux qui viendront après.

Innovation dans les services rendus à la population : nous sommes devenus une ville qu'on longe pour aller ailleurs, une ville dans laquelle on vient faire ses achats en périphérie ou travailler et dont on repart le soir. C'est mieux que rien, naturellement, mais ce serait encore mieux qu'une ville de passage, une ville où l'on s'arrête. Nous avons vraiment besoin d'être sur la carte.

L'un des moyens pour y parvenir est de faire la promotion de la Ville par la culture. Le grand projet qui va commencer cette année est la rénovation du Carmel et la création, à l'intérieur, d'un pôle culturel, patrimonial et touristique. Les premières résidences d'artistes vont commencer dans les prochaines semaines. Nous avons prévu d'y investir, au total, plus de 7 M€, 280 000 € pour cette année. C'est un endroit exceptionnel qui n'existe qu'ici. La preuve a déjà été faite qu'il séduit les artistes. En le rénovant, nous choisissons simplement de renforcer nos points forts. Le Carmel a 4 siècles et va donc changer de vocation, tout comme l'immeuble de la Providence qui est encore plus vieux. Ces bijoux-là, pour se survivre, doivent nous accompagner dans le XXI^e siècle.

Il y aura un tiers-lieu à la Providence, une maison du numérique et un espace jeunesse au centre-ville. Ce sont des services publics nouveaux dont les projets vont naître en 2021. Nous y investirons au total 5,5 M€, 40 000 € dès cette année. Ce patrimoine réinventé et les nouveaux services sont les bonnes raisons que nous proposerons pour les gens s'arrêtent à Pamiers.

Une condition pour réaliser ce programme d'investissements : la performance publique. Il y a derrière toutes ces ambitions un autre chantier que personne ne voit et qui est pourtant celui qui nous prend aujourd'hui le plus de temps et d'énergie, celui de la performance publique. Nous avons pris l'habitude d'être mieux traités comme clients que comme citoyens. Du coup, nous sommes habitués aussi, et pas seulement ici, à attendre peu des administrations publiques. La nôtre a été particulièrement malmenée : pas de directive durable, pas de montée en compétences, même pas d'application de la loi. Une grande partie de l'augmentation des charges de personnel en 2021 est liée au rattrapage de la nouvelle bonification indiciaire qui était due aux agents depuis 2015.

À ce titre, 4 grands chantiers seront ouverts cette année :

- Le premier c'est l'alignement sur la durée légale de travail à 1 607 heures qui doit être mis en œuvre obligatoirement au 1^{er} janvier 2022 ;
- Ensuite, des recrutements qualitatifs à des postes de Directeurs qui vont permettre de sécuriser les décisions et de faire monter tout le personnel de la collectivité en compétences ;
- La réforme du Service enfance jeunesse qui est en cours et qui va permettre, là encore, de sécuriser l'offre que la collectivité propose aux familles tout en préservant la santé de nos agents ;

- Enfin, le regroupement des services techniques municipaux dans un endroit unique alors qu'ils sont éparpillés aujourd'hui partout dans la Ville avec le gaspillage en matériels et en moyens humains que cela implique. Nous allons y consacrer au total 2,5 M€.

Voilà pour les grandes lignes.

Le détail figure dans le document qui vous a été adressé pour préparer ce Conseil municipal. Je ne doute pas que vous y reconnaîtrez des projets qui sont antérieurs à notre arrivée à la Municipalité. La nouveauté c'est que nous y apportons, et je considère que cet apport est décisif et même vital : tous ces projets, les nôtres et ceux que nous reprenons seront financés. Un projet, un calendrier, un chiffre, Frédérique THIENNOT vous l'a dit tout à l'heure. Il n'y a, dans ce que nous vous proposons, aucune idée en l'air, pas de fantasme, aucun tour de passe-passe.

Je vous l'ai dit, le contexte est instable, je l'ai mentionné en commençant. Nous n'allons pas ajouter d'instabilité à l'instabilité, au contraire. On dit que gouverner c'est prévoir. C'est bel et bien ce que nous faisons. Notre Ville a l'obligation d'assumer son rôle central.

Après ces propos introductifs, je vais vous proposer une présentation synthétique du rapport d'orientations budgétaires pour ne pas en faire un débat très lourd.

D'abord le contexte général, un DOB est une obligation pour les villes de plus de 3 500 habitants, mais il faut considérer que c'est non seulement une obligation, mais une nécessité pour avoir une véritable prospective sur la vision que l'on veut avoir de la collectivité. L'objectif d'un DOB, je vous le rappelle, c'est d'explicitier la stratégie de financement en termes d'autofinancement, de financements extérieurs et de dettes et aussi une présentation de la charge de personnel qui est nécessaire et permet d'avoir une vision prospective.

Le contexte 2021, je vous l'ai dit, ce sont quand même des caractéristiques particulières. Tout d'abord avec la crise sanitaire, une incertitude majeure qui pèse sur le modèle de recettes de la Commune d'une part due à l'impact de la baisse des produits fiscaux sur la Commune liée à la crise macro-économique, cela vous a été présenté sur la CFE, sur la CVAE qui vont progressivement baisser, ou en tout cas, être limitées par l'État par la fixation de régimes et ne pas bénéficier d'une évolution dynamique de nos bases, et par une baisse en faveur des impôts de production en faveur des entreprises. Ensuite, la mise en place d'un pacte financier et fiscal qui permettra de requalifier les relations entre les communes et la Communauté de Communes. Au niveau de l'État, il y a, on en parle assez souvent, le plan de relance de 100 milliards d'euros. Mon sentiment est que ce plan de relance ne fait pas 100 milliards, mais 500 milliards parce qu'on le recycle au moins 5 fois. Autant en bénéficier pour les dotations que l'on pourra avoir. Le seul souci c'est que la DGF présente une relative stabilité, avec cependant une petite érosion tous les ans. Même si d'un côté vous avez la DGF qui diminue et la DSU qui augmente, globalement cela nous fait perdre des recettes.

La réduction de la fiscalité des impôts de production, l'État a décidé, pour les 3 années à venir, de compenser une partie de la CFE, 50 % de la CFE, ce qui aura pour impact de réduire notre augmentation de fiscalité locale. C'est un élément à prendre en compte qui, malheureusement, nous incombe. Ensuite, la réforme de la fiscalité locale, je vous l'ai dit, sur la partie taxe d'habitation qui va être progressivement supprimée, quasiment supprimée pour l'année 2021 et qui nous attribue une partie du produit du foncier départemental qui est transféré à la Commune, mais ce n'est pas un transfert total puisque c'est un transfert limité à l'évaluation des bases qui avait été faite sur les années 2017, 2018, 2019. Encore une fois, l'État nous limite dans la progression que nous pourrions avoir. Là-dessus, il faut aussi que je vous rappelle que l'évolution des bases pour l'année 2021 se situe à hauteur de 0,2 %, la revalorisation, quasiment 0 alors que les années précédentes on était entre 1 et 1,5 % voire un peu plus.

Un événement un peu exceptionnel sur l'année 2021, c'est que la transmission par l'État du document comptable et des prospectives sera faite au 31 mars 2021. C'est la première année que l'État se positionne le dernier jour auquel il avait le droit, entre guillemets, ce qui ne nous laissera que 13 jours pour finaliser notre budget 2021. C'est aussi un exercice un peu spécial.

Sur la partie Plan Pluriannuel d'Investissements que l'on vous a transmis, je vous rappelle un montant de plus de 61 M€ sur la période 2021-2026. Cette stratégie financière décline 3 volets, un plan de financement de ce type se finance d'une part avec l'autofinancement, d'autre part avec les subventions auxquelles nous pouvons recourir, d'autre part avec l'emprunt.

Si on fait simple, on peut dire que ces 3 volets sont répartis à peu près à égalité puisque nous espérons obtenir 19,9 M€ de subventions, nous emprunterons 21 M€, le solde étant fait à l'autofinancement, soit par la CAF nette (Capacité d'AutoFinancement), soit par le retour du FCTVA.

Sur le Plan Pluriannuel d'Investissements, je vous l'ai dit, un axe fort sur les axes routiers pour 8 M€, l'amélioration des espaces publics et voiries pour un peu plus de 11 M€, le programme de renouvellement urbain pour quasiment 12 M€, la gestion du patrimoine immobilier pour 12 M€, les établissements scolaires pour 2,3 M€, essentiellement portés sur l'année 2021 pour l'école des Canonges, les équipements sportifs pour 1,7 M€ portés essentiellement en 2021 avec la rénovation de la piste d'athlétisme de Balussou, les équipements publics nouveaux pour 2,5 M€ et la modernisation de la collectivité pour environ 5,5 M€, le complément sur l'environnement, 2 M€ et la dynamisation du centre-ville pour 1 M€.

Qu'est-ce qui nous a conduit à ce plan ambitieux et comment allons-nous le financer ? C'est là que la gestion rigoureuse de la collectivité est très importante puisque pour financer notre plan d'investissements, il est absolument nécessaire que nous maîtrisons notre capacité d'autofinancement. Nous l'avons estimée sur les années 2021, 2022 et 2023 à environ 4,4 M€, sur la prospective des années suivantes à 4,3 M€ de façon à limiter notre capacité d'endettement à moins de 7 ans. Selon les années c'était entre 6,50 années et 6,90 années. C'est fondamental, car cela nous permet de rester dans une strate de remboursement d'emprunt qui soit compatible avec les agences de notation et avec notre capacité de remboursement.

Sur les subventions, à peu près 19 M€ programmés, elles ne sont pas toutes définies à ce jour puisque les subventions ne peuvent être demandées que quand les programmes sont validés. Ce sont des prévisions que nous avons faites, qui sont réalistes, qui seront avérées dans les années futures.

Sur les emprunts, on vous a joint les montants d'emprunts prévisionnels sur les 6 ans à venir avec effectivement une grosse année 2022 à 7,8 M€ et des années un peu plus calmes sur 2023, 2024, 2025 et 2026. Au total, 21 M€ d'emprunts pour arriver en 2026 à une dette de 28 M€.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce PPI et sur ce DOB.»

Monsieur LEGRAND : « Je ne vous cache pas que je ferai une déclaration après, mais j'aimerais m'affranchir de certains points sur lesquels je suis vraiment très surpris et que j'ai été très surpris de découvrir dans le DOB, notamment ce montant de 891 000 € qui étaient des créances recouvrées, mais qui n'étaient pas portées en comptabilité. Vous pouvez me préciser ce que c'est ? »

Monsieur ROCHET : « C'est une opération de gestion, c'étaient les cessions de terrains. »

Monsieur LEGRAND : « Je voudrais revenir sur la NBI, il n'a jamais été question que l'ancienne Municipalité ne veuille pas payer la NBI, mais il s'agit de la NBI des agents qui travaillaient dans les quartiers prioritaires avec certains problèmes parce qu'on ne savait pas si certains avaient droit et pas d'autres. C'est pour cela que nous avons mandaté une étude que l'on n'a pas pu poursuivre et terminer puisqu'entre-temps c'est vous qui avez été élus. Mais la NBI nous l'aurions payée, il n'était pas question de ne pas la payer. »

Madame THIENNOT : « Je vais vous répondre. Cela a été payé à partir de 2019 selon les critères que vous aviez établis en rapport avec les négociations syndicales, mais tout ce qui est à partir de 2015 n'avait pas été réglé c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu de paiement de l'antériorité avant 2019. On ne peut pas alléguer une problématique de critères étant donné que vous l'aviez déjà réglée pour un an. C'est la rétroactivité que vous n'aviez pas réglée. »

Monsieur LEGRAND : « C'était en discussion avec les syndicats, si on veut aller jusqu'au bout. »

Madame THIENNOT : « Discussion, mais depuis 2015, la discussion leur a paru assez longue. »

Monsieur LEGRAND : « 2015, c'est le moment où les contrats ANRU ont été mis en route ce qui nous a profondément gênés, notamment au niveau des investissements puisque Monsieur ROCHET a noté dans son rapport que nos investissements avaient subi un très fort ralentissement en 2016 et 2017, et pour cause c'est que Madame la Préfète nous interdisait de faire un quelconque investissement sous conditions en nous disant : « Si vous n'obéissez pas, on annule le contrat. »

Ensuite, pour ce qui est du fonds de roulement, effectivement, je ne m'en sens pas responsable parce que je dirais que vous avez de la chance d'avoir Jean-Pierre VILESPY. Ce fonds de roulement, nous nous sommes laissés un peu dépasser parce que nous n'avons pas voulu, compte tenu du peu d'investissements, faire d'emprunts et comme nous n'avons pas fait d'emprunts, effectivement, on s'est retrouvé à un moment avec un fonds de roulement qui était à 5 jours ce qui effectivement était très risqué et inacceptable. Mais jamais la Mairie n'a été en cessation de paiement, ce sont de grands mots qui n'ont pas lieu d'être. »

Monsieur ROCHET : « Juste 2 points, sur le fonds de roulement, effectivement, en 2018 la collectivité a bien été en quasi-faillite, je l'ai déjà dit, mais c'est la vérité. Ensuite, je peux vous faire remarquer qu'en 2019, l'investissement avait quand même une capacité d'autofinancement négative ce qui est relativement exceptionnel. Je suis même étonné que le trésorier DGFIP ait accepté cet état de fait. C'est du passé, on l'a rectifié. »

Monsieur LEGRAND : « Je vous dis, pour le fonds de roulement, ce n'est pas de la faillite. Si on n'emprunte pas, on épuise notre fonds de roulement et si on emprunte on paye des intérêts. Le personnel a toujours été payé en lieu et place, comme il fallait.

Je voudrais au passage rappeler que le Carmel, la Providence ce sont les Appaméens qui les ont payés sous notre mandat. J'ajouterai aussi que nous avons été à la Mairie pendant 25 ans et si nous avons été de si mauvais gestionnaires que cela, la Mairie aurait vraiment été en faillite, mais il y a fort longtemps.

Juste un point, le personnel qualitatif, je trouve que ce n'est pas bien pour les gens qui sont dans la filière administrative puisque vous avez embauché des gens qui venaient du privé, que vous avez embauchés à des taux qui sont le maximum de ce que l'on peut gagner. Je pense que vous avez pu vous rendre compte que parfois on dit que le personnel extérieur est qualitatif, mais on peut se tromper. Je n'irai pas plus loin.

C'est tout ce que je voulais vous dire et je vais quand même vous lire une déclaration qui synthétise notre attitude :

« Nous notons avec satisfaction, il n'y a pas que du négatif, contrairement à toutes les annonces que vous avez pu faire durant la campagne et depuis votre arrivée, que la situation financière de la collectivité est bien loin de la faillite que vous aviez annoncée. La preuve, quand on voit ce que vous engagez, on n'était pas en faillite. Tous les arguments financiers que vous avez développés durant la campagne sont des contrevérités pour tromper les Appaméens et salir l'équipe d'André TRIGANO. Dans ce DOB vous venez de nous donner la preuve que le programme de l'équipe précédente était bon puisque vous en poursuivez la quasi-totalité. C'est écrit en toutes lettres à la page 6. Nous regrettons entre autres l'abandon du projet du cabinet des médecins de Milliane, même si ce n'était pas une maison médicale pluridisciplinaire, puisque 5 des médecins se sont expatriés à Saint-Jean-du-Falga, ainsi que le projet de la galerie commerciale, artisanale de la Providence pour laquelle vous voulez faire un espace informatique.

Sur le plan financier, nous notons, comme la Cour des comptes l'avait remarqué, que l'ancienne Municipalité avait une situation financière saine et que la capacité de remboursement des emprunts était satisfaisante pour mener à bien les projets ANRU et Cœur de Ville que nous avons signés. Effectivement, à la fin de votre mandat vous arrivez à un montant de l'emprunt qui était celui que Monsieur TRIGANO avait annoncé.

Nous notons, page 38, que la capacité de remboursement des emprunts est inférieure à 7 ans et que la Ville se trouve ainsi dans la catégorie « situation financière satisfaisante ». C'est maintenant que la vérité va éclater et les Appaméens jugeront si vous êtes capables de réaliser ces engagements tout en respectant le programme financier que vous nous présentez. Nous serons vigilants, c'est notre rôle et je vous souhaite d'y arriver. »

Merci. »

Monsieur ROCHET : « Juste un point parce que vous évoquez souvent le rapport de la Cour des comptes, il me semble qu'il y a un point que vous omettez c'est que la Cour des comptes avait souligné la quasi-impossibilité de suivre le programme d'investissements qui était prévu. C'était écrit noir sur blanc sur le document. »

Madame THIENNOT : « Je vous rappelle aussi le courrier de Madame la Préfète sollicitant le rapport de la Cour des comptes que nous n'avons pas sous les yeux, mais dont vous vous souvenez parfaitement. »

Monsieur LEGRAND : « Ce qui est quand même curieux c'est que d'un coup de baguette magique, en 9 mois, vous avez tout redressé. C'est donc que le soubassement devait quand même être un peu solide, me semble-t-il. »

Madame GOULIER : « Merci. Nous venons de prendre connaissance du ROB, Rapport d'Orientations Budgétaires pour la période 2021-2026. Comme vous, nous le qualifions d'ambitieux tant son financement est fragile. Première source de financement, les ressources : 19 M€ compensés essentiellement par les impôts payés par les Appaméens et les compensations versées par l'État suite aux réformes fiscales. Rien ne garantit sur la durée ces compensations. Par contre les entreprises sont confrontées à la crise économique débutée en 2020 et elles verseront moins d'impôts.

Deuxième source de financement, les subventions : 19 M€, soit un tiers de l'investissement prévu. Là aussi rien n'est sûr. L'État dépense beaucoup, mais tout a une limite.

Troisième moyen de financement, les emprunts : 21 M€. Les taux, actuellement, sont très bas, donc favorables, mais jusqu'à quand ?

Toutes ces incertitudes sur les moyens de financement ne dépendent pas de vous, mais il reste de votre responsabilité d'en tenir compte pour ne pas aggraver la situation budgétaire de Pamiers. En tout état de cause, aujourd'hui Pamiers supporte une dette de 22,6 M€ et dans la meilleure des hypothèses, Pamiers supportera une dette de 28 M€ en 2026. Pour reprendre vos termes, « autopsie », je me pose la question : à quoi aboutira l'autopsie ? À quel endettement par habitant ? La seule certitude aujourd'hui est donc une aggravation de la dette.

Enfin, pour ce qui est des orientations budgétaires, la population appaméenne ne peut pas s'y retrouver. Tout d'abord, au niveau de la fiscalité, comme vous l'avez souligné, mais n'en avez pas tenu compte. Le rapport de la Chambre des Comptes reçu en début de mandat précise : « Le produit fiscal levé est nettement supérieur au potentiel fiscal », page 27 du rapport de la Cour des Comptes. Ce rapport souligne également nos relations déséquilibrées avec la Communauté de Communes, je cite : « En 2018, chaque habitant de Pamiers est imposé à hauteur de 855 € contre 586 € pour les autres communes. » Il est clairement démontré que le contribuable appaméen paye beaucoup plus d'impôts, comme vous avez dit, 30 % de plus que d'autres, et en partie par des charges de centralité excessives au bénéfice des autres communes. Même si vous évoquez la perspective d'un pacte financier et fiscal au sein de la Communauté de communes, vous n'intégrez à aucun moment dans votre Plan Pluriannuel les ajustements fiscaux que sont en droit d'attendre les contribuables appaméens. J'ajouterai que ce niveau d'imposition est particulièrement dissuasif pour s'installer à Pamiers ou y rester. J'ai bien entendu vos regrets quant aux progressions bloquées des bases fiscales.

Il est de notre point particulièrement décevant, à l'opposé de bon nombre de municipalités vous n'inscrivez rien, ni projet ni financement pour améliorer l'offre de santé à Pamiers. Le même rapport de la Chambre des comptes alerte en 2018, sur son premier chapitre, sur cette hémorragie programmée à laquelle s'est ajouté l'abandon subit de 5 généralistes au bénéfice d'une commune voisine. Que fait-elle de mieux que Pamiers n'a pas su faire ? Pamiers affiche un taux de pauvreté de 23 % et compte 28 % de personnes de plus de 60 ans. Les besoins de soins sont importants. Aujourd'hui il est difficile d'avoir un médecin référent et de le joindre tant il est débordé. Dans le même temps, le spécialiste est devenu un lointain souvenir : le cardiologue, le dermatologue, etc. Ce mandat, votre mandat doit trouver les solutions quitte à les financer. À la lecture du rapport d'orientations budgétaires, il n'y a rien en ce sens. Je propose : pourquoi ne pas créer déjà une Commission qui puisse y travailler pour chercher des solutions ?

Autre grand absent de votre projet : l'accompagnement vieillissement de la population. Un diagnostic de l'habitat vous a été présenté, il doit permettre d'établir le prochain programme local de l'habitat. Il y est particulièrement appelé à la vigilance face au vieillissement engagé de la population et à la nécessaire adaptation de l'offre pour les personnes âgées, et les personnes âgées dépendantes. Pamiers, je le rappelle, ne peut ignorer ses 28 % de population qui ont plus de 60 ans. Là aussi, je ne vois aucun projet, financement pour accompagner et garantir une qualité de vie à nos aînés.

Enfin, dernier grand absent de votre projet : l'accompagnement du handicap et l'engagement de permettre l'accès de tout à tous. Par exemple, aménager de sorte que la personne en fauteuil roulant ne soit plus obligée d'emprunter la route tant le trottoir est impraticable. Cela fait partie de l'attractivité de la Ville qui nous est chère, mais avant tout du savoir-vivre ensemble.

Nous espérons que vous entendrez ces attentes de la population. Il ne s'agit pas de caprices ou de futilités, mais de besoins réels et prioritaires. Nous espérons que vous les intégrerez à votre action sans qu'ils ne se meurent dans des études stériles et coûteuses. Merci. »

Madame THIENNOT : « Merci Madame GOULIER pour toutes ces idées de dépenses dont certaines sont effectivement fort intéressantes, je n'ai pas vu beaucoup d'idées de recettes. »

Madame GOULIER : « Vous voulez que je les cherche, les recettes ? Il vaut mieux que je ne dise rien. Il y a déjà le pacte financier et fiscal, il y a bien des choses. »

Monsieur ROCHET : « Justement, je voulais vous dire que le pacte financier et fiscal, on ne peut pas l'introduire aujourd'hui dans le DOB de Pamiers puisqu'il faut d'abord qu'il soit voté, il faut d'abord que le projet de territoire soit écrit, ensuite il sera décliné. C'est bien ce que j'ai indiqué, c'est qu'un des chantiers de modification éventuellement du financement. Faisons les choses dans l'ordre pour arriver à respecter les choses.

Deuxième point, je voudrais quand même vous préciser que le PLH, le Plan Local de l'Habitat, n'est pas une compétence communale, c'est une compétence communautaire. Si vous avez des questions, merci de les poser lors des Conseils communautaires. »

Monsieur MEMAIN : « Par rapport à votre réponse, elle ne peut pas être satisfaisante. Vous nous avez expliqué en le répétant souvent : un projet, un calendrier, un chiffre. Les chiffres que vous nous annoncez aujourd'hui ne sont pas que les chiffres de l'année 2021 sur lesquels on va s'exprimer, notamment au travers du budget primitif, ce sont les chiffres pluriannuels. Dans cette pluri annualité, vous n'intégrez pas une hypothèse de pacte financier et fiscal. Regardez du côté de Saint-Girons et du Couserans, ils arrivent en fonds de compensation à des budgets de 1,5 M€ ou 1,9 M€ de reversement par la Communauté de communes à la Commune de Saint-Girons. Il est anormal que vous nous présentiez des chiffres aujourd'hui, que ces chiffres-là n'intègrent pas une hypothèse. On a bien compris qu'un débat devait se faire à d'autres niveaux, mais que vous n'intégriez pas cette hypothèse-là, notamment pour financer les pistes qu'a rappelées Madame GOULIER, la santé, les résidences pour les personnes âgées voire les mobilités. Cela n'a pas été dit, mais il y a également comment on va financer les mobilités en dehors d'incantations. Pour nous, le débat qui est présenté aujourd'hui est biaisé. »

Monsieur ROCHET : « Juste un point par rapport à la Communauté de Communes du Couserans. Elle en fiscalité unique professionnelle ce qui lui donne des marges de manœuvre et ce qui crée d'office des fonds de compensation, ce que nous n'avons pas aujourd'hui sur la Communauté de Communes des Portes d'Ariège-Pyrénées. Le projet de territoire permettra de voir si nous passons en fiscalité unique professionnelle ou pas. Je n'en sais rien aujourd'hui, c'est pour ça que cela ne peut pas être intégré dans le document. »

Monsieur MEMAIN : « Ce sont plus des remarques, au-delà de l'appréciation de fond qui, vous l'avez compris, est assez négative. Vous citez dans le DOB, on va en parler dans le budget primitif le mois prochain, vous évoquez une interrogation quant aux tarifs pour les faire à leur plus juste valeur. Est-ce que cela veut dire que d'ores et déjà, certains tarifs aujourd'hui pratiqués par la Ville, cela peut être la piscine, la cantine, les ALAE et toute sorte d'autres services rendus qui sont avec contrepartie, est-ce que cela veut dire que déjà vous avez des hypothèses de revalorisation de certains de ces tarifs ou pas ? »

Monsieur ROCHET : « À ce stade d'élaboration du DOB, il n'est pas prévu d'augmentation des tarifs. Il y aura peut-être un réajustement en fonction de l'équilibre que nous devons réaliser, mais il n'y aura pas d'augmentation majeure des éléments. Mais ce travail sera fait en Commission adéquate. »

Monsieur LEGRAND : « Je ne sais pas où je l'ai lu, il me semble que pour la culture, il est prévu une augmentation de 2 € par ticket pour les spectacles et bien plus pour les spectacles dits de qualité. »

Monsieur LUPIERI : « Effectivement. Vous oubliez qu'en contrepartie il y a une gratuité sur certains spectacles. Cela a été augmenté d'un côté et réduit de l'autre. »

Madame LAGREU CORBALAN : « Bonjour. Je voudrais revenir sur l'idée de Madame GOULIER qui me plaît beaucoup, c'est de faire une Commission sur la santé pour essayer de trouver des solutions à cette pénurie de médecins. Qu'en pensez-vous ? »

Madame THIENNOT : « Il y a déjà beaucoup de Commissions, je ne vois pas quel levier peut avoir une Commission municipale sachant qu'aujourd'hui j'étais au Conseil départemental où un Comité de pilotage a été créé pour l'attractivité des professionnels de santé de l'Ariège. Ensuite, on a, comme je vous l'ai déjà expliqué, Madame LAGREU, sollicité un audit pour développer les professionnels de santé sur Pamiers. Je comprends très bien que tous les pharmaciens souhaiteraient avoir une maison médicale contiguë à leur pharmacie, mais malheureusement cela ne va pas être possible. Quant à l'hémorragie soulignée par Madame GOULIER, on ne peut pas dire qu'un déplacement de 500 mètres de 4 médecins généralistes soit une hémorragie, d'autant plus que le fait d'être dans une autre commune permet d'enrichir l'offre et de faire une maison de santé pluridisciplinaire à Saint-Jean-du-Falga. Les gens qui allaient en voiture route de Belpech feront 300 mètres de plus pour aller à Saint-Jean-du-Falga. Je peux difficilement concevoir que les personnes à mobilité réduite qui habitaient au centre-ville allaient à pied route de Belpech. J'en ai un peu assez d'écouter cette histoire de maison médicale, à tous les Conseils municipaux. Nous allons intégrer une CPTS qui suit la Vallée de l'Ariège et qui donnera à tous les patients, à tous les habitants un médecin généraliste. Cette CPTS est en train d'être mise en place, elle sera présentée à la Communauté de communes rapidement. Ne croyez pas qu'on ne fait rien, c'est quelque chose qui nous préoccupe et nous nous en occupons. »

Madame LAGREU CORBALAN : « Alors, plusieurs choses. »

Madame THIENNOT : « Madame LAGREU, je ne vous ai pas donné la parole, donc je vous la donne maintenant. »

Madame LAGREU CORBALAN : « Merci. Je ne cherche pas un cabinet médical contigu à ma pharmacie et les pharmaciens ne sont pas tous à la recherche de cela. Par ailleurs, j'ai regardé les chiffres nationaux, en moyenne un médecin généraliste traite 850 patients. À Pamiers, j'ai compté, il reste 9 médecins généralistes, 16 000 divisés par 9, cela fait à peu près 1 800 patients par médecin. Donc, on est au double. Sur ces 9 médecins, il y en a 3 qui vont partir à la retraite, il risque de rester 6 médecins pour 16 000 habitants. Il me semble que je prends la mesure de la situation sanitaire gravissime.

Quand vous parlez des gens qui sont en centre-ville et qui allaient en voiture au cabinet des docteurs ROCHER, SENDRA, BIREBENT, ils n'allaient pas tous en voiture là-bas, il y en avait qui allaient à pied. J'en ai qui m'ont dit qu'ils iraient à Saint-Jean-du-Falga à pied, bon courage !

Votre étude, la CPTS, je ne sais pas trop en quoi cela consiste. Je dis juste que c'est une urgence et qu'il faut trouver des solutions. Personnellement, j'aimerais beaucoup participer à ces Commissions, à ces réunions parce que j'aimerais vraiment être active dans vos décisions. J'aimerais vraiment participer. »

Madame THIENNOT : « Quelqu'un a évoqué le fait qu'il y ait trop de commissions, ce serait une commission supplémentaire. Il faut aussi être présent peut-être. »

Madame LAGREU CORBALAN : « Il me semble être présente aux Commissions auxquelles je suis inscrite. »

Monsieur MEMAIN : « Je voulais revenir sur un des aspects qui n'a pas été développé, mais qui ne me semble pas très positif quand vous parlez de la performance publique qu'entre guillemets vous dénigrez, cela peut être interprété comme tel.

Si ce n'est pas le cas, vous pourrez le corriger en disant dans le rapport : « Nous avons pris l'habitude d'être mieux traités comme clients que comme citoyens. » Je trouve que c'est quelque chose qui, vis-à-vis des services publics et des agents qui y travaillent, y compris à la Mairie de Pamiers, qui est assez désobligeant. Je pense que vous avez, dans d'autres circonstances, plutôt rendu hommage au travail et à l'investissement des agents publics à la Mairie de Pamiers et ailleurs, et dans ce rapport vous le mettez en cause. Je pense qu'il faudrait un peu rétablir la vérité. Il y a certainement des problèmes que vous avez présentés ici, sur lesquels nous sommes intervenus, de gestion de la richesse humaine que représentent les personnels de Pamiers de façon quasi totale. Cette question de la performance publique telle qu'elle est présentée dans le rapport, je vous invite à y revenir et à le corriger, en tout cas, à envoyer des messages plus positifs et plus réconfortants au personnel de la Mairie. »

Madame THIENNOT : « Nos propos n'étaient en aucun cas de dénigrer les agents municipaux. La seule chose c'est que l'on constate que beaucoup d'agents sont en souffrance parce que malheureusement ils ne sont pas dans des postes qui sont forcément en lien avec leurs compétences. Ils ont des perspectives qui sont floues, il n'y a pas de réel plan de gestion des ressources humaines. C'est de cela dont on voulait parler. Il y a par ailleurs des procédures à sécuriser. D'ailleurs, le rapport de la Cour des comptes a bien mentionné au niveau de l'organisation de l'administration de la Commune des réorganisations à mettre en place. Je pense que 99 % des travailleurs ont envie d'aller au travail avec grand plaisir. Je pense que c'est le cas ici, ma foi, il faut qu'on leur propose une organisation satisfaisante. »

Monsieur MEMAIN : « Je ne veux pas mélanger les sujets, c'est pour cela que je ne veux pas faire un tir groupé. Dernier point sur lequel on souhaitait intervenir, dans ce rapport vous n'êtes pas clairs sur ce que vous allez faire vis-à-vis du monde associatif. Vous n'annoncez qu'un chiffre global qui est, en fait, un retour aux subventions de 2019. Vous savez qu'on est souvent intervenu sur ce sujet, on vous a posé une question en questions diverses par rapport à l'implication que l'on souhaite avoir dans une Commission extra-municipale pour les subventions aux associations et on pense qu'aujourd'hui beaucoup d'associations nous interrogent pour savoir quelle visibilité elles vont avoir. On est déjà à la mi-mars pour l'année 2021 et un certain nombre de ces associations n'ont toujours pas de visibilité sur ce qu'elles pourront avoir de subventions, de soutien de la Municipalité. On pense que le seul chiffre qui apparaît dans ce rapport d'orientations budgétaires, le seul message qui est envoyé c'est un retour à 2019 alors qu'on est en 2021 et que ces associations, vous souhaitez les solliciter pour faire vivre la Ville. On ne voit pas l'orientation budgétaire, puisqu'on est dans le débat d'orientations budgétaires, que vous prenez en revenant à 2019. »

Monsieur ROCHET : « Vous le savez, les associations sont très importantes pour notre collectivité, pour la Mairie de Pamiers. Je dirai que retrouver le chiffre de 2019 alors que l'on sait déjà que la crise sanitaire va quand même impacter un certain nombre d'associations sur une durée que l'on peut estimer à minima la moitié de l'année, si on arrive à redistribuer les 890 000 € qui sont prévus sur les associations alors qu'elles auront une période d'activité qui sera beaucoup plus faible, je pense que l'on sera au-delà de ce que nous aurions pu faire dans l'année courante. Je ne sais pas si vous m'avez bien compris. »

Madame LEBEAU : « Juste une observation plus légère, vous écrivez page 6 que le Carmel est unique. Or, de nombreux Carmels ont été réaménagés, notamment le Carmel de Tarbes qui accueille le musée d'art moderne de cette Ville. C'était peut-être pour corriger cette phrase. »

Madame THIENNOT : « Pour nous, il est unique. C'était le sens. »

Monsieur ROCHET : « Déjà, il est unique en Ariège que je sache. »

Madame LEBEAU : « En Ariège, oui. »

Monsieur LEGRAND : « Madame le Maire, comment pensez-vous ramener le personnel à une durée légale du travail à 1 607 heures ? Je crains que cela ne leur donne pas trop envie de venir travailler avec la joie au cœur. »

Madame THIENNOT : « je crois que c'est sous-estimer les agents de penser que leur bonheur au travail est limité à leur temps horaire. Deuxièmement, c'est une contrainte impérative au 1^{er} janvier 2022. Troisièmement, nous allons recruter un DGA DRH qui aura cette mission. Les questions sont terminées. On va passer au vote signifiant que ce débat d'orientations budgétaires a bien eu lieu. »

La délibération est adoptée à l'unanimité

1-3 DÉCISIONS MUNICIPALES

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire propose au Conseil de bien vouloir prendre acte des décisions municipales suivantes :

21-006	Convention de mise à disposition d'un terrain – TERE GA – chemin de Peyre Plantade - installation du poste de détente (attente régularisation de la vente)
21-007	Convention d'occupation d'un local commercial 38 rue des Jacobins par Monsieur ALFANO - Modern'Broc
21-008	Convention d'occupation d'un local commercial 32 rue Gabriel Péri - Pamiers Musique
21-009	Convention de mise à disposition – DUCHEIN – 77 rue Gabriel Péri - appt 4
21-010	Convention de mise à disposition – CADIOU – 77 rue Gabriel Péri - appt 3
21-011	Convention de mise à disposition – HENNECART – 77 rue Gabriel Péri - appt 2

Le Conseil Municipal,

Article unique : Prend acte des décisions municipales ci-dessus.

Monsieur ROCHET : « Avez-vous des questions ? Oui, Madame GOULIER. »

Madame GOULIER : « Au fur et à mesure des Conseils municipaux, on voit beaucoup de conventions d'occupation de logements qui appartiennent à la Commune. Ce que je voudrais savoir c'est combien on a de logements, combien les Appaméens ont de logements qu'ils louent et pour quel montant de loyer. Qu'est-ce qui rentre ? Qui gère ces logements ? »

Monsieur ROCHET : « Qui gère les logements ? Ce sont les agents de la collectivité. Si vous me donnez quelques minutes, je vais essayer de trouver la réponse exacte pour ne pas vous donner un chiffre erroné. Mais ce genre de questions, si vous pouviez nous les envoyer à l'avance, ce serait quand même plus facile. »

Madame THIENNOT : « on vous communiquera le nombre de logements. Les loyers sont mentionnés dans les documents que vous recevez pour le Conseil municipal, vous les avez. »

Madame GOULIER : « Je ne parle pas du loyer individuel, je parle du montant total des loyers perçus. »

Monsieur ROCHET : « Laissez-moi quelque temps et je vous le communique. Sur ces décisions, y a-t-il d'autres observations ? Je soumetts à votre vote. Y a-t-il des votes contre ? Cela ne se vote pas. On n'a pas à voter. »

Le Conseil a pris acte

2-1 CRÉATION D'UN DISPOSITIF D'ACCUEIL D'ARTISTES PLASTICIENS EN RÉSIDENCE DE CRÉATION SUR LE SITE DU CARMEL - ACCUEIL DE NICOLAS DAUBANES -

Dans l'attente de la future étude à mener autour du projet culturel phare du Carmel, il paraît opportun, dès aujourd'hui, de mettre en œuvre certaines actions destinées, d'une part à utiliser le lieu à des fins culturelles et artistiques et, d'autre part, à solliciter des démarches en adéquation avec la destination future du Carmel.

La demande de modification du classement du lieu en catégorie « L5 » devrait permettre prochainement l'accueil d'un public plus important et l'organisation d'événements artistiques et culturels du type : concerts, spectacles vivants, expositions, visites guidées, installations...

Il est envisagé en parallèle la création d'un dispositif d'accueil d'artistes plasticiens en résidence de création sur le site du Carmel, susceptibles de « faire surgir » l'« esprit » et la mémoire du lieu, mémoire encore vivace puisque le lieu n'a pas été modifié depuis le départ des Carmélites.

L'objectif visé est de permettre à des artistes dûment sélectionnés de produire, durant la durée de leur séjour, des œuvres témoignant de leur expérience en relation avec le lieu, son histoire et ceux qui ont été, d'une façon ou d'une autre, en lien avec lui.

Cette proposition s'adressera principalement à des plasticiens d'un niveau national, reconnus dans le champ des pratiques artistiques contemporaines. En contrepartie, une restitution du travail conclura la résidence et une œuvre significative du travail mené sera intégrée au Fonds d'art contemporain que souhaite initier la Municipalité.

Les modalités de la résidence se déclineront sous une forme trimestrielle soit, un artiste différent tous les trois mois, sur une durée d'un an renouvelable. La durée du séjour sera limitée à dix jours.

La somme attribuée inclura : la mise à disposition du site avec les moyens humains et techniques nécessaires, l'hébergement de l'artiste, la prise en charge des frais de transport, de restauration, de collation, les frais de production et la restitution d'une partie des œuvres créées par l'artiste.

Cette production constituera les premiers éléments d'une collection destinée à nourrir le Fonds d'art contemporain prévu pour être intégré dans le futur espace consacré à l'art au sein du Carmel.

Des demandes de subventions auprès des Institutions seront sollicitées à cet effet.

Une convention de partenariat entre la Ville et l'artiste définira les relations entre les deux entités (projet artistique, modalités logistiques et opérationnelles de la résidence).

Le premier plasticien est Nicolas Daubanes, lequel a sollicité un accueil du 16 au 20 mars 2021.

La dotation globale est évaluée à 5 000 € par artiste, soit un montant plafond fixé à 20 000 € par an.

La dépense sera imputée sur le budget municipal 2021, chapitre 61 « *service extérieur* » – nature 611 « *contrat de prestations de service* » et versée de la manière suivante : 80 % à la signature de la convention, le solde après restitution d'une partie des œuvres réalisées au cours de la résidence.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Article 1 : Autorise la création d'un dispositif d'accueil d'artistes plasticiens en résidence de création sur le site du Carmel,

Article 2 : Autorise dans ce cadre l'accueil de M. Nicolas Daubanes au mois de mars 2021, et le versement d'une somme de 5 000 € selon les conditions définies par convention,

Article 3 : Autorise Madame le Maire à remplir toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente, dont la signature de la convention avec l'artiste.

Monsieur LUPIERI : « Merci, Madame le Maire. Bonsoir à tous. Pour rentrer dans le vif du sujet en attendant la mise en œuvre des projets phares concernant ce lieu unique qui s'appelle le Carmel, unique en Ariège, il nous paraît opportun, dès aujourd'hui, de mettre en œuvre certaines actions destinées d'une part à faire vivre le lieu à des fins culturelles et d'autre part à solliciter des démarches en adéquation avec la destination artistique future du lieu.

C'est dans ce cadre que nous proposons la création d'un dispositif expérimental d'accueil d'artistes plasticiens dont l'immersion dans le lieu durant quelques jours leur permettra de produire une œuvre en résonance avec l'esprit qui habite encore le Carmel depuis le départ des carmélites en 2008.

Ce projet vise d'une part à utiliser culturellement le lieu en offrant l'opportunité à des artistes d'y créer, et d'autre part à conserver une trace mémorielle d'un édifice patrimonial particulièrement chargé tant d'un point de vue historique que spirituel. En effet, la résidence devrait se solder par des productions artistiques qui constitueront les premiers éléments d'une collection destinée à nourrir le fonds de créations contemporaines prévu pour être intégré dans le futur espace du Carmel consacré aux œuvres artistiques.

Les modalités spécifiques de la résidence sont déclinées dans la convention que vous avez. Pour faire simple, tous les trimestres un artiste séjourne quelques jours sur le site, élabore un projet en lien avec son expérience et réalise dans la continuité une production qui deviendra propriété de la Ville. Les restitutions de la résidence c'est-à-dire la présentation publique du travail effectué se fera lorsque les conditions sanitaires le permettront. Je pense que l'on pourra les regrouper à la fin des résidences, j'espère d'ici l'automne ou la fin 2021. D'ailleurs est envisagé un événement participatif pour clore ces résidences.

La dotation globale pour chaque artiste est de 5 000 € comprenant tous les frais afférents à la résidence c'est-à-dire le transport, l'hébergement et la production, soit un montant total de 20 000 € pour 2021. Pour information, le premier artiste invité est Nicolas DAUBANES qui a été lauréat du Prix des Amis du Palais de Tokyo en 2018 dont le travail autour des lieux d'enfermement a été particulièrement marquant et remarqué. Devrait suivre tous les trimestres jusqu'à la fin de l'année un nouvel intervenant.

Je crois que nous ferons, au terme de ce dispositif, avec le Service culturel et la Commission culture un bilan qui devrait nous permettre d'envisager le prolongement, l'extension ou la modification de ce dispositif.»

Madame THIENNOT : « Monsieur MEMAIN. Pardon, Monsieur MALBREIL, j'ai tellement l'habitude, excusez-moi. »

Monsieur MALBREIL : « Par rapport à ce dispositif de résidence au Carmel, on ne peut que se réjouir que la Ville de Pamiers qui, pour l'instant privilégiait les arts de la scène, la musique, se mette aussi à aimer les arts plastiques. C'est une très bonne chose. Sur le choix de cet artiste qui a un travail sur l'enfermement, comme vous l'avez dit, Monsieur LUPIERI, un travail souvent assez dur, assez sombre, on ne peut pas juger. C'est in fine les Appaméens qui jugeront de l'intérêt de cette œuvre et en quoi elle va leur convenir au quotidien.

J'aurais quand même quelques questions à poser par rapport à cette résidence. Dans le document qui nous a été remis, on nous dit que l'artiste a déposé un projet, mais on n'a pas eu connaissance de ce projet. Est-ce que l'on peut avoir connaissance du projet que l'artiste a déposé ? »

Monsieur LUPIERI : « D'abord je regrette votre absence à la précédente Commission culturelle. »

Monsieur MALBREIL : « Je n'ai pas pu. »

Monsieur LUPIERI : « Dommage, on aurait pu en parler. En ce qui concerne le projet, si vous avez bien compris l'esprit qui prévaut à cette résidence, c'est quelque chose qui va se passer dans l'immersion dans le lieu. Donc, cela me paraît difficile de poser un projet à proprement parler avant l'expérience. Il y a un projet qui va être développé au terme de cette expérience. Il y a eu quelques éléments langagiers par rapport au lieu, mais cela ne fait pas véritablement un projet. Ce projet de réalisation et de production se fera au terme de la résidence c'est-à-dire devrait se faire en fin de semaine. Voilà le principe de cette action.

Ensuite, je vous réponds par rapport aux interrogations concernant la restitution de l'œuvre, dire que c'est un artiste « dur », je ne sais pas trop si cela a un sens. Le but est vraiment de garder quelque chose de ce lieu, le Carmel, de garder une mémoire. Je pense que ce n'est pas seulement une perspective purement esthétique. C'est d'arriver à faire en sorte que quelque chose se conserve de cette histoire. Je pense, et je pense que vous pensez aussi que les artistes sont les plus à même de faire ce travail. »

Monsieur MALBREIL : « Très bien. Seconde question : l'artiste ne sera présent sur la résidence que pendant 5 jours, du 16 au 20 mars si j'ai bien compris. On est le 17, est-ce qu'on n'aurait pas dû entériner cette résidence avant qu'il ne commence sa résidence effective ? »

Monsieur LUPIERI : « C'est juste un problème de date. En réalité, c'était par rapport à ses disponibilités. Je vous rappelle quand même que cela fait un petit moment que nous parlons de cette résidence dans les commissions. Vous donnez l'impression de découvrir la chose, je m'en étonne. Vous étiez au courant de tout cela. Ce problème de date, un jour, il est arrivé effectivement le 16, mais sur un trimestre, entre janvier et mars, les dates étaient un peu réduites. Cela va être réglé puisque les prochains artistes seront dans les délais. »

Monsieur MALBREIL : « Autre question, est-ce qu'un programme est établi ? Même si nous sommes en période de crise sanitaire, nous le savons tous, mais est-ce qu'un programme a été établi du type PEAC, Parcours d'Éducation Artistique et Culturel, pour qu'il y ait une vraie rencontre avec les élèves, par exemple, avec les professeurs d'arts plastiques, avec les associations d'arts plastiques de la Ville ? Qu'est-ce qui a été prévu concrètement pour que vraiment la résidence de cet artiste innerve la vie de la Ville ? Je rappelle que souvent une résidence s'étend sur une période plus longue. Quand on a un artiste pendant 3 mois sur une Ville, il va vraiment impacter la vie de la Ville, il va rencontrer des habitants, on va le voir. Donc là, on va très peu le voir finalement. »

Monsieur LUPIERI : « J'ai l'impression que vous faites semblant de ne pas comprendre de quoi il s'agit. Ce n'est pas un processus de résidence ordinaire visant à irriguer le territoire autour d'une production. Ce n'est pas cela et je l'ai annoncé clairement, c'est un travail qui se fait à partir de Carmel, sur le projet Carmel et qui consiste à garder cette mémoire. Cela n'empêche pas qu'il y ait à l'occasion la possibilité et je pense que dans le travail de restitution cela se fera, mais cela ne correspond pas aux résidences telles que vous les avez décrites. Donc, ne me faites pas le reproche de ne pas faire ce que je ne fais pas. »

Monsieur MALBREIL : « Troisième question et j'en aurai fini. On apprend, je ne vais pas faire le surpris, mais on apprend tout de même de façon officielle l'existence de cette résidence. On est heureux que la Ville de Pamiers consacre 5 000 € à une résidence d'arts plastiques, mais en même temps, on apprend que la Providence va être transformée en tiers-lieu, espace de coworking pour que les cadres nomades puissent se brancher sur un Wi-Fi performant. Mais en même temps la Providence est le lieu où se déroulaient aussi des résidences, c'est le lieu où avaient lieu des ateliers, des restitutions. Donc, en même temps, on apprend que cet endroit où, par exemple, les ALAE allaient faire des ateliers ne sera plus disponible. D'un côté, on donne beaucoup et d'un autre côté on retranche pour des activités qui concernent les élèves, les ALAE au quotidien. Est-ce qu'on a une assurance qu'un tel lieu, comme la Providence, sera toujours disponible, ou dans un autre endroit, pour ce genre d'activités c'est-à-dire les ateliers des ALAE, par exemple, ou des restitutions pour d'autres résidences que celles qui se tiennent au Carmel ? »

Monsieur LUPIERI : « Je ne vais pas parler de mauvaise foi, mais évidemment vous évoquez la question des Mille Terroirs qui se trouvent à la Providence. C'est l'association que vous dirigez quand même, je vous le rappelle. L'idée n'est pas de vous interdire d'accueillir les ALAE ou de faire des choses avec les ALAE, l'idée est de déplacer les choses vers un autre pôle qui sera un pôle culturel. Je pense que de ce point de vue le Carmel se prêterait davantage à ce genre de résidences ou d'ateliers ou d'expositions. Même s'il n'y a pas encore eu le premier coup de pioche, mais l'idée est de repenser la Ville, me semble-t-il, en fonction de l'espace. S'il y a des précisions à apporter sur la Providence, ce n'est pas qu'on enlève une chose pour faire autre chose. On essaye de repenser globalement les choses et de faire que les lieux soient conformes à leur destination. »

Monsieur MALBREIL : « Pour finir, ce n'est pas la destinée de la Providence en soi qui m'interpelle, c'est la possibilité pour, par exemple, les ALAE de faire des ateliers. La réponse, vous me la donnez, ce sera possible au Carmel. »

Monsieur LUPIERI : « Évidemment. »

Monsieur LEGRAND : « Juste une question annexe, vous nous aviez annoncés, Monsieur LUPIERI, une mise en conformité pour l'accueil des publics à l'intérieur du Carmel. Vous avez dit que c'était incessamment, je voudrais savoir où vous en étiez des démarches et des petits travaux puisque vous nous avez dit que c'étaient des petits travaux pour être conforme avec la loi. »

Monsieur LUPIERI : « Je vais reprendre explicitement. J'étais, juste avant le Conseil municipal, encore au Carmel pour faire la visite. Il va y avoir une modification de classement et cette modification de classement en L5, si mes souvenirs sont bons, permettra l'accueil du public puisque nous n'avons plus les autorisations pour accueillir du public. Il faudrait demander une autorisation provisoire qu'on ne nous accorde plus. Les travaux, selon l'estimation de l'architecte, devraient être finis d'ici cet été. Je n'ai pas de date, je vais recevoir les documents, mais au regard des transformations qu'il y a à apporter pour mettre aux normes le bâtiment, on peut espérer que cet été le Carmel sera visitable. »

Monsieur LEGRAND : « Est-ce que vous ne pensez pas que l'on pourrait associer la Commission culture à ces transformations, même si elles sont mineures, pour que nous puissions dire notre mot ? Il y avait quand même quelques projets, je pense notamment aux dalles de ces pauvres sœurs qui ont été transférées, parce qu'on nous y a obligés, sous le sanctuaire. Il serait peut-être intéressant que l'on en discute en Commission, la Commission des travaux certes, mais la Commission culture aussi. »

Monsieur LUPIERI : « En fait, je pense que c'est un peu plus compliqué que cela. Sur le projet, vous serez informés, mais les contraintes entre la DRAC, les Bâtiments de France, de ce que l'on peut faire ou ne pas faire, ce ne sont pas des décisions politiques, ce sont des contraintes auxquelles on est assujéti et sur lesquelles on n'a pas véritablement de pouvoir. On peut décider, mais s'ils nous disent « non », on ne pourra rien faire. Sur l'évolution du projet, vous serez tenus au courant, on en discutera, mais sur ce genre de problèmes liés à la sécurité, à l'accueil des publics, ce n'est pas un problème de Commission. »

Madame LEBEAU : « Peut-on savoir quel est l'architecte qui travaille sur ce projet ? »

Monsieur LUPIERI : « Sur la mise aux normes, c'est Monsieur DUMONS. »

Madame LEBEAU : « Architecture et Paysage de Lavelanet ? »

Monsieur LUPIERI : « Lavelanet. »

Madame THIENNOT : « Les questions sont terminées. Il va falloir voter pour cette délibération. Qui s'abstient ? Qui s'oppose ? »

Monsieur ROCHET : « Avant de prendre la délibération suivante, je voulais répondre à Madame GOULIER sur le nombre de logements. La collectivité est propriétaire de 12 logements qui génèrent un loyer annuel de 47 000 €. Nous avons aussi 5 commerces-relais qui génèrent un loyer de 15 000 €, variable, et des locaux professionnels comprenant l'hôpital, les abattoirs, etc. pour 438 000 €. Est-ce que j'ai répondu à vos questions ? Merci. »

**La délibération est adoptée à la majorité avec
24 voix pour
9 voix contre (Mme LEBEAU, Mme LAGREU-
CORBALAN, M. TRIGANO (procuration à
M. LEGRAND), Mme CHABAL-VIGNOLES,
M. GUICHOU (procuration à Mme CHABAL-
VIGNOLES), M. LEGRAND, M. MEMAIN,
Mme GOULIER, M. MALBREIL)**

3-1 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION (BUDGET 2021)

Conformément à l'article à L. 442-5 du code de l'éducation, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association doivent être prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Il est proposé au Conseil de fixer uniformément à 800 € la dotation de fonctionnement 2021 pour un enfant de maternelle ou de classe élémentaire.

Il est précisé que la part élève de 800 € résulte du calcul de la moyenne par élève des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des écoles primaires publiques de la Commune pour le dernier exercice connu (2020).

Cette part élève sert de base, à la fois, au calcul de la dotation de fonctionnement des écoles privées sous contrat et au calcul de la participation des communes de résidence.

Il convient de rappeler que, sur la base de 800 € par élève, a été versée en 2020 une dotation globale de 302 400 pour 378 élèves pamiers accueillis dans les huit établissements privés sous contrat.

Pour 2021, l'enquête sur les effectifs menée à la rentrée scolaire 2020-2021 ayant recensé 371 élèves originaires de Pamiers dans ces écoles privées, les dotations à verser par établissement sont les suivantes :

Maternelles :

- Jeanne d'Arc :	23 200 €
- Jean XXIII :	28 800 €
- Notre-Dame :	37 600 €
- Calandreta :	10 400 €

Élémentaires :

- Jeanne d'Arc :	50 400 €
- Jean XXIII :	60 000 €
- Notre-Dame :	69 600 €
- Calandreta :	16 800 €

Soit un TOTAL : 296 800 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de valider les montants des subventions à verser aux écoles privées de Pamiers sous contrat d'association.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Article 1 : valide les montants des subventions à verser aux écoles privées sous contrat d'association.

Article 2 : Autorise Madame le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente

Monsieur RAULET : « Merci, Madame le Maire, Mesdames, Messieurs. Je vais vous parler de la participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement d'enseignement privé sous contrat. Conformément au Code de l'éducation, la Commune se doit de prendre en charge le fonctionnement des classes sous contrat d'association, comme elle prend en charge les classes de l'enseignement public.

Il est proposé au Conseil de fixer uniformément à 800 € cette dotation que ce soit pour un enfant de maternelle ou un enfant de classe élémentaire. Ces 800 € résultent d'un calcul sur la moyenne des dépenses de fonctionnement et sur l'ensemble des écoles. Ces 800 € servent pour la dotation des écoles privées, mais aussi au calcul de la participation des communes de résidence. Cela concerne les dérogations. S'il y a des questions, je pourrais répondre.

Avec ces 800 €, en 2020, nous avons versé 302 400 € pour 378 élèves et en 2021, après recensement de ces élèves par nos services, 371 élèves originaires de Pamiers, nous verserons, si vous le voulez bien, 296 800 €.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de valider les montants des subventions à verser aux écoles privées de Pamiers sous contrat d'association. Je vous demande de délibérer pour valider les montants des subventions à verser aux écoles privées sous contrat et autoriser Madame le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente. Merci. »

Madame THIENNOT : « Vous avez des questions ? Monsieur MEMAIN. »

Monsieur MEMAIN : « Nous voterons cette délibération. C'est un sujet qui est régulièrement abordé en Commission enfance jeunesse à laquelle je participe pour notre Groupe. Je pense que pour éclairer les Appaméens, ce serait intéressant, je ne pense pas que vous ayez la réponse immédiatement, mais peut-être pour le prochain Conseil municipal, d'avoir une évaluation des élèves des autres communes ou des élèves de Pamiers qui vont dans les autres communes, parce qu'il y a des flux qui se font ou qui ne se font pas entre la Commune de Pamiers et d'autres communes par rapport aux élèves qui sont avec accord de dérogation, des élèves de Pamiers qui sont scolarisés dans d'autres communes ou des élèves d'autres communes qui sont scolarisés à Pamiers. Je pense que c'est une source d'attention que l'on doit avoir collectivement. Je répète, on l'a régulièrement abordé en Commission, mais je pense que cela peut être aussi une source de recettes. Je n'ai pas les chiffres en tête, Monsieur RAULET, je vois que vous cherchez, peut-être pas la réponse immédiatement, mais pour la prochaine fois, je pense que c'est vraiment un élément d'éclairage. Cela me semble important par rapport à la délibération. »

Madame THIENNOT : « Je ne sais pas si on peut considérer que la venue d'un enfant soit source de recettes. »

Monsieur MEMAIN : « Excusez-moi, je vais rectifier mon propos, visiblement je n'ai pas été assez clair. Je disais simplement qu'on est dans une participation financière, c'est un élément budgétaire et par rapport à cet élément budgétaire, il y a également de l'argent que la Commune de Pamiers verse à d'autres communes et inversement de l'argent d'autres communes qui ne viennent pas forcément à Pamiers. C'était le sens de mon intervention. »

Monsieur RAULET : « Je voulais simplement dire à Monsieur MEMAIN que j'ai la réponse. Je veux bien en parler au prochain Conseil municipal, c'est un peu compliqué. Ce que je voudrais, si vous voulez, Monsieur MEMAIN, que je vous en parle au prochain Conseil municipal, c'est que vous précisiez la question. Je peux vous donner la liste des communes dans lesquelles on envoie des enfants, la liste des communes desquelles on reçoit des enfants, le montant pour chaque commune. Pour nous, ce sont 800 € que l'on demande. Pour les autres communes, si vous voulez le détail, je l'ai là, avec les totaux jusqu'en 2018. Le global, je vous fournirai cela sur l'année ou sur les années précédentes, il n'y a pas de souci. Ce sont des chiffres que nous avons. »

Monsieur LEGRAND : « Je voudrais savoir, Monsieur RAULET, si actuellement toutes les communes acceptent de payer, parce que cela fait 25 ans que ce problème traîne et qu'il y en a qui disent : « Non, nous, on ne paye pas. » Comme nous étions gentils, on disait : « Ne payez pas. »

Monsieur RAULET : « À l'heure actuelle, nous n'avons qu'une commune qui nous doit de l'argent, 1 600 € pour l'année dernière. Pour toutes les autres communes, cela s'est bien passé. Mais, où nous avons un problème, c'est que toutes les communes ne demandent pas les mêmes sommes et il y a, effectivement, une difficulté puisque ça va de 600 €, je crois, à 2 000 € pour un élève, pour une scolarité sur un an. C'est assez disparate et j'en ai d'ailleurs saisi Monsieur ROCHET pour voir si au niveau de la Communauté de communes, il ne pourrait pas y avoir une discussion ou un consensus avec tous les Maires. Je sais que l'on va travailler là-dessus, mais ce n'est pas le lieu pour en parler. »

Madame LEBEAU : « Juste une petite précision, l'école maternelle et primaire de Jean 23 s'appelle école Sainte-Bernadette. Jean XXIII c'est le collège. »

Madame THIENNOT : « Merci pour cette précision, ce sera rectifié. Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? »

La délibération est adoptée à l'unanimité

3-2 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARIÈGE ET LA COMMUNE DE PAMIERS POUR LE SOUTIEN AUX PROJETS ENFANCE JEUNESSE

Inscrite dans l'Agenda 21 comme un véritable enjeu de vie, de cohésion sociale et d'offre de service aux Ariégeois, la Politique Éducative Locale est un axe fort de la politique Départementale en faveur des enfants et des jeunes.

Aussi, le conseil Départemental souhaite apporter son soutien technique et financier d'appui au territoire, de développement de la qualité des accueils éducatifs. Il contribue ainsi à favoriser par son intervention l'accès à la culture et au sport des enfants et des jeunes ainsi qu'à optimiser les liens entre associations, structures d'accueil et Établissements Public Local d'Enseignement.

Une convention est élaborée et a pour objet de préciser les engagements réciproques pour la mise en œuvre de la Politique départementale en faveur des publics enfance jeunesse sur le territoire de Pamiers pour l'année scolaire 2019 2020.

La collectivité s'engage à :

- Développer des projets d'accueil et d'activités en faveur des publics enfance jeunesse en cohérence avec le schéma départemental 2017-2021 des Politiques Éducatives Concertées
- Promouvoir la continuité éducative par la concertation de l'ensemble des acteurs autour des questions liées à l'épanouissement et à l'éducation des enfants et des jeunes appaméens
- Susciter la création de structures et d'activités, en fonction des besoins et des spécificités du territoire concerné
- Informer et former les personnes en charge de l'encadrement des enfants et des jeunes
- Permettre au coordonnateur PEL de participer à la mise en place du projet départemental pour des politiques éducatives concertées 2017 2021 avec la participation aux temps de formation dédiés aux coordonnateurs.

Le conseil Départemental a accordé, dans sa séance du 23 novembre 2020, à la collectivité de Pamiers, au titre de l'année scolaire 2019/2020 une subvention de **24 000 €** correspondant aux différentes actions éducatives menées sur le territoire dans le cadre des ALAE ALSH et Accueils de jeunes.

En application de la délibération de la Commission Permanente du 20 avril 2020 relative au soutien financier du département aux structures partenaires en période de crise pandémique COVID19, cette aide représente un taux socle qui pourra donner lieu à un complément en subvention d'un montant de **6 000 €** étudié au cas par cas au regard de l'activité réelle de ces structures de loisirs.

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré,

Article 1 : Valide la nouvelle convention telle que présentée ci-dessus

Article 2 : Autorise, Madame le Maire à signer la convention de partenariat 2019/2020.

Monsieur RAULET : « Il s'agit d'une convention de partenariat entre le Conseil départemental et la Commune de Pamiers pour le soutien aux projets enfance jeunesse. La Politique Éducative Locale est un axe fort de la politique départementale en faveur des enfants et des jeunes et le Conseil départemental souhaite apporter son soutien technique et financier à nos actions. Une convention a été élaborée et a pour objet de préciser les engagements réciproques en faveur des publics enfance jeunesse sur le territoire de Pamiers.

Pour ce qui nous concerne, la collectivité s'engage à :

- Développer des projets d'accueil et d'activités ;
- Promouvoir la continuité éducative ;
- Susciter la création de structures et d'activités ;
- Informer et former les personnes en charge de l'encadrement ;
- Permettre la mise en place du projet départemental pour des politiques éducatives.

Le Conseil départemental a accordé dans sa dernière séance du 23 novembre une subvention de 24 000 € pour nos structures ALAE, ALSH et accueil jeunes. Cette aide représente un taux socle qui pourra donner lieu à un complément, à une subvention d'un montant de 6 000 € qui sera étudiée au cas par cas selon l'activité réelle dont on nous demandera de faire preuve.

Par conséquent, je vous demande de délibérer pour valider la nouvelle convention avec le Conseil départemental tel que présenté ci-dessus, et autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat. »

La délibération est adoptée à l'unanimité

4-1 PARTENARIAT DE LA COMMUNE DE PAMIERS POUR LA CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES D'ARIÈGE-PYRÉNÉES À L'ÉDITION 2021 DE L'APPEL À PROJETS ABC – ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Madame le Maire rappelle que la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées est compétente en matière de protection et de valorisation de l'environnement. Elle est notamment lauréate de la démarche TEN, Territoire Engagé pour la Nature, depuis novembre 2019.

À travers cette labélisation, la Communauté de communes s'est engagée à mener trois actions en faveur de la biodiversité dont la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale, qui consiste à répertorier la biodiversité présente sur une partie de territoire, par le biais d'inventaires naturalistes et/ou participatifs.

La réalisation d'un Atlas de la biodiversité au niveau intercommunal est un outil stratégique d'aide à la décision pouvant présenter plusieurs intérêts :

- Mieux connaître la biodiversité sur une partie de territoire défini et identifier les enjeux spécifiques y étant liés ;
- Cartographier les enjeux liés à la biodiversité pour sa prise en compte et sa protection.
- Sensibiliser et mobiliser les élus, acteurs socioéconomiques, citoyens sur les questions liées à la biodiversité ;
- Faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques publiques par la traduction des connaissances dans les documents d'urbanisme ;

Dans ce cadre, la CCPAP a attentivement suivi le programme Atlas de la biodiversité communale (ABC), à l'initiative de l'Agence française pour la biodiversité (désormais l'OFB). Ce programme se formalise par la publication d'un appel à projets à destination des communes et des intercommunalités, reconduit chaque année depuis 2017, ayant vocation à les accompagner financièrement dans la réalisation de leur ABC.

Dans la mesure où des surfaces agricoles étant situées sur le foncier de la commune de Pamiers vont être intégrées dans le champ de cette étude sur accord des propriétaires, la CCPAP a sollicité la commune afin d'être partenaire de la candidature intercommunale. Ce partenariat engage la commune dans la co-construction d'une démarche visant à mieux connaître la biodiversité et à la valoriser, avec la CCPAP et le prestataire choisi pour réaliser les études.

L'objectif est d'établir un inventaire sur nos surfaces agricoles notamment céréalières, des auxiliaires de culture et des pollinisateurs.

Vu la délibération de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées n°2019-DL-099 actant la candidature à l'initiative Territoire Engagé pour la Nature (TEN) et son programme d'actions.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

Article 1 : valide le partenariat de la commune de Pamiers pour la candidature de la CCPAP à l'édition 2021 de l'appel à projets Atlas de la biodiversité communale (ABC) proposé par l'OFB.

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la présente.

Madame POUCHELON : « Je vous remercie Madame le Maire. Nous allons aborder la délibération qui porte sur le partenariat de la Commune de Pamiers pour la candidature de la Communauté de Communes des Portes Ariège-Pyrénées à l'édition 2021 de l'appel à projets ABC c'est-à-dire l'Atlas de la Biodiversité Communale.

Un Atlas de la Biodiversité Communale est une démarche qui permet à une commune ou une structure intercommunale de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel. L'objectif de cet atlas est d'établir un inventaire des auxiliaires de culture et des pollinisateurs sur nos surfaces agricoles, notamment céréalières. Il faut savoir que la Communauté de Communes des Portes d'Ariège-Pyrénées est engagée dans une labélisation TEN depuis 2019, c'est-à-dire que c'est un Territoire Engagé pour la Nature. Elle devient donc compétente en matière de protection et de valorisation de l'environnement. Avec la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité au niveau intercommunal, on ne va pas seulement réaliser un inventaire naturaliste, mais construire une cartographie des enjeux de la biodiversité à l'échelle du territoire donné. C'est un outil stratégique qui aide à la décision et il peut présenter plusieurs intérêts :

- Mieux connaître la biodiversité sur notre territoire et identifier les enjeux spécifiques ;
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs socioéconomiques, les élus, les citoyens, à la préservation de cette biodiversité en la considérant comme notre bien commun ;
- Faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques publiques par la traduction des connaissances dans les documents d'urbanisme, par exemple.

C'est donc dans ce cadre que la Communauté de Communes des Portes d'Ariège-Pyrénées sollicite la Commune afin d'être partenaire. Grâce à cette délibération, nous nous engageons dans la co-construction d'une démarche visant à mieux connaître notre biodiversité et la valoriser. On sera également épaulé par un bureau d'études.»

La délibération est adoptée à l'unanimité

4-2 TRAVAUX GÉNIE CIVIL FRANCE TÉLÉCOM SDE09 AVENUE IRÉNÉE CROS – AVENUE DE FOIX

Les travaux de génie civil France Télécom liés à l'esthétique BT s/10 Petit Séminaire et P138 Pavillon sont estimés à 26 279,41 €.

Ce montant prend en compte la fourniture et la pose de tout le matériel nécessaire au remplacement des supports communs dans le périmètre des travaux basse tension de l'avenue Irénée Cros et l'avenue de Foix.

Ce montant est pris en charge par le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège (SDE 09) grâce à la mutualisation de la redevance France Télécom.

Le Conseil Municipal,

Article 1 : Approuve le plan de financement soumis par le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège (SDE 09).

Madame QUINTANILHA : « Je vous remercie Madame le Maire. Une fois n'est pas coutume en Conseil municipal, je vais vous présenter une délibération concernant les travaux sur l'avenue Irénée Cros et l'avenue de Foix.

Vous le savez, nous nous sommes saisis de ces travaux pour enfouir un certain nombre de réseaux : les réseaux Télécoms, les réseaux basse tension et également rénover l'éclairage public. Le Syndicat départemental d'énergie, le SDE, a donc en charge cet enfouissement, cet effacement et cette délibération concerne l'effacement d'une ligne basse tension qui est appelée dans la délibération « Petit Séminaire et Pavillon ». L'effacement de cette ligne basse tension est estimé à 26 279,41 €. Le SDE prend intégralement en charge l'effacement de ce réseau et a donc sollicité une délibération de notre Conseil municipal afin de pouvoir financer cet effacement sur cette zone.

Je vous demande d'approuver ce plan de financement à hauteur de 26 279,41 € »

La délibération est adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Madame THIENNOT : « Nous allons passer aux questions diverses. 4 questions diverses proposées par le groupe « Pamiers Citoyenne ».

Je vous laisse poser votre première question sur la Commission communale des impôts directs. Madame GOULIER. »

Madame GOULIER : « Lors du Conseil municipal du 8 décembre 2020, nous avons installé une Commission communale des impôts directs. Un appel à candidatures a été validé avec une liste de personnes proposées par les différents Groupes au Conseil municipal pour composer cette Commission. Nous souhaitons avoir confirmation des personnes finalement désignées et connaître l'échéancier des réunions de cette Commission. »

Monsieur ROCHET : « Je vais vous répondre. Le Directeur départemental des finances publiques a désigné 8 membres parmi les 32 que nous avons proposés. Les membres titulaires choisis sont :

- Monsieur Pierre RAZAT ;
- Madame Danielle DUPONT ;
- Monsieur Thierry SALMON ;
- Monsieur Christophe FESQUET ;
- Monsieur Christophe SPECIA ;
- Monsieur Rémi DUTRENOIS ;
- Madame Carine FERNANDEZ ;
- Madame Virginie VIOLIER.

Voilà les titulaires. Ce sera noté dans le compte rendu. La Commission se réunit à la demande du Directeur départemental des finances publiques selon un calendrier qui ne dépend pas de nous, ce n'est pas nous qui pilotons. Les titulaires et les remplaçants ont été avertis soit par mail soit par téléphone des choix du Directeur des finances publiques. »

Madame THIENNOT : « Question suivante sur la Commission extra-municipale d'attribution des subventions aux associations. Monsieur MEMAIN. »

Monsieur MEMAIN : « Vous nous avez annoncé la mise en place de cette Commission à l'automne dernier. Suite à une de nos questions, vous avez confirmé lors du Conseil municipal du 8 décembre qu'elle était en cours de constitution. Or, depuis lors, nous n'avons plus de nouvelles, malgré plusieurs relances de notre part. Comme nous approchons du vote du budget primitif et de l'attribution des subventions 2021, nous vous demandons de nous indiquer quand cette Commission sera effectivement mise en place par une délibération en Conseil municipal, conformément au règlement intérieur. »

Monsieur LUPIERI : « On va vous répondre, Monsieur MEMAIN. Nous nous sommes effectivement engagés à créer une Commission citoyenne d'attribution des subventions dans le but de rendre le mieux possible transparente et équitable l'attribution des subventions aux associations. Pour se faire, voilà plusieurs mois que nous travaillons d'arrache-pied tous les lundis, pour être exacts, à l'élaboration d'une charte qui devrait servir de colonne vertébrale à la Commission et permettre ainsi de clarifier le processus d'attribution dans le souci de s'assurer du bon usage de l'argent public.

Cette Commission aura 2 missions :

- Valider les critères selon lesquels seront estimées les demandes. On vous donne de l'argent public, qu'apportez-vous en échange aux Appaméens ?
- Donner son avis sur les demandes en fonction des critères.

Il y aura dans cette Commission des élus, opposition comprise, et des citoyens. Ce qui a pris du temps, outre l'élaboration des critères, c'est de trouver ces citoyens-là. Il fallait qu'ils ne soient pas eux-mêmes engagés dans une quelconque association pour ne pas être à la fois juge et parti. Il fallait aussi qu'ils connaissent bien la Ville, qu'ils aient de l'ambition pour elle et qu'ils fassent autorité dans les domaines du sport, de la culture et du social qui sont les 3 grands domaines d'activités des associations. Il fallait enfin, et c'était la chose la plus importante, qu'ils soient d'accord pour s'engager dans cette mission. C'est désormais le cas, ils seront 6 : 3 titulaires et 3 remplaçants. Ils vous seront présentés lors de la réunion de la Commission sports, loisirs, événementiel qui est prévue pour le mercredi 31 mars 2021 à 17h.

Les critères d'attribution des subventions vous seront également présentés pour discussion et vous pourrez, à loisir, les commenter, les amender ou les faire évoluer. Je précise ou je rappelle ce qui a été dit à savoir que les montants des subventions de l'année 2021 sont à la hauteur de 2019. Comme le rappelait Monsieur ROCHET, la moitié de l'activité des associations est plus ou moins amputée puisque nous ne sommes pas sortis de cet épisode COVID. »

Madame THIENNOT : « Je suis désolée, mais il n'y a pas de discussion dans les questions diverses, comme mentionné dans le règlement intérieur que nous venons de voter. Question sur la situation sociale Aubert-Duval et ses sous-traitants. »

Monsieur MEMAIN : « C'est dommage que vous priviez des éléments de débat. On est dans une instance où les débats sont intéressants. C'est votre choix de démocratie. »

Madame THIENNOT : « Justement, Monsieur, ce n'est pas notre choix. C'est clairement imposé par la loi. On n'a pas vraiment eu le choix. De toute façon, ce règlement intérieur, on l'a voté tout à l'heure, vous pouviez émettre vos remarques.

Par ailleurs, je crois qu'effectivement ce type de discussions sera valorisé au sein des Commissions. C'est l'objectif aussi de ces Commissions. Donc, question suivante sur la situation sociale Aubert-Duval et ses sous-traitants. »

Monsieur MEMAIN : « On atteint une limite de la démocratie avec ce type de positions puisque c'est le seul moment où les citoyens peuvent entendre ce que l'on dit, les Commissions sont entre nous. Ce n'est pas grave. Si, c'est grave, mais on ne va pas épiloguer.

Situation sociale Aubert-Duval et sous-traitants, notre question : à la fin de l'année dernière, nous avons voté à l'unanimité un vœu en Conseil municipal validant que la Ville de Pamiers se portera en soutien aux côtés des salariés, de leurs représentants et de l'usine Aubert-Duval pour limiter au maximum les suppressions de postes ainsi que ceux dans les entreprises touchées en cascade.

À cette fin, le Conseil municipal mandate la Maire pour mobiliser les moyens dont dispose la Ville afin de prendre toute initiative auprès des institutions publiques et pour coordonner ses actions avec les autres collectivités territoriales. C'est un extrait du vœu que l'on avait voté à l'unanimité en fin d'année dernière. Notre question c'est que nous souhaitons connaître les initiatives prises depuis ce vœu et nous souhaitons aussi comprendre pourquoi la Ville de Pamiers n'était pas représentée lors de la visite à l'usine de Pamiers par les Présidents du Conseil régional Occitanie et Conseil départemental de l'Ariège le jeudi 4 mars dernier. »

Madame THIENNOT : « Ce n'est pas parce que nous ne nous affichons pas tous les jours dans les journaux que nous ne faisons rien. Nous avons rencontré la Direction à 2 reprises et une rencontre avec les syndicats va être organisée dans les jours prochains. Ce qui nous paraît important d'avoir à l'esprit c'est qu'il s'agit d'un plan de départs volontaires et non pas d'un plan de licenciements.

Un Premier Ministre a dit à une époque : « L'État ne peut pas tout. » La Mairie n'a pas le pouvoir ni d'ailleurs la volonté de se mêler de la gestion d'une entreprise privée, mais, bien sûr, cela ne veut pas dire que nous allons rester indifférents ou inactifs.

Nous avons déjà écrit cette lettre au Ministre de l'Économie pour attirer son attention sur l'importance d'Aubert-Duval pour toute notre communauté. Vous avez soutenu cette démarche, de même que l'ensemble des Maires de la Communauté de Communes, le Député, le Sénateur et je vous en remercie vraiment. Si la Présidente de Région le souhaite, nous nous associerons au courrier qu'elle a prévu d'envoyer à Monsieur le Ministre.

Bruno LE MAIRE, effectivement, n'a pas répondu à notre lettre, mais je sais de très bonne source que ses services travaillent chaque semaine avec la Direction du Groupe à Paris. On peut considérer cela comme une forme de réponse. Le savoir-faire de cette entreprise est effectivement indispensable à l'industrie aéronautique civile et militaire, et évidemment, il va y avoir des turbulences compte tenu de tout ce que la crise COVID a comme impact sur les transports.

Il n'est pas question d'en rajouter, nous travaillons avec tout le monde, nous écoutons tout le monde, et nous serons là pour tout le monde. Pour nous, Aubert-Duval c'est tous les jours. Nous n'avons pas besoin d'accompagner une fois tel ou tel visiteur pour savoir ce qui se passe tous les jours dans la Ville où nous vivons.

Question suivante sur la brocante, Monsieur MALBREIL.

Monsieur MALBREIL : « De rien. Nous sommes très attachés à l'animation que constitue cette activité commerciale à savoir la brocante du dimanche matin de Pamiers dans notre Ville, portée par l'association des commerçants. Or, depuis plusieurs semaines, suite à des contrôles de Police, beaucoup de personnes craignent la disparition, à terme, de cette activité. Nous vous demandons de nous indiquer où en sont les contacts avec les services de l'État pour garantir la poursuite dans de bonnes conditions de la brocante, marché aux puces, du dimanche matin. »

Monsieur SANGARNE : « Merci, Madame le Maire, merci, Monsieur MALBREIL. Par rapport à votre question qui en réalité en comporte 2 ; il convient d'abord de dire que par convention la Mairie a confié à l'association des commerçants la gestion et l'organisation des marchés aux puces le dimanche. C'est un point qu'il fallait éclaircir. Les services de l'État exercent seulement un contrôle sur la conformité du dispositif et s'assurent de la légalité des autorisations des particuliers, et par ce biais, grâce à un registre qui est tenu par le placier de l'association. Il sera mis à la disposition de la Préfecture pour contrôle.

Si vous vous rappelez les derniers contrôles de Police qui ont eu lieu, il faut savoir que sur ce contrôle de Police il n'a pas été mis en évidence d'incivilités ou de pénalités particulières par rapport aux exposants. Contrairement à ce qui a été dit ici et là, il n'y a pas d'armes qui circulent à Pamiers. Pour mémoire, je rappelle que ce vide-greniers, brocante, géré par l'association des commerçants n'a jamais depuis 1988 eu le moindre problème. C'était pour remettre les choses au point par rapport aux services de l'État.

Ensuite, par rapport à votre deuxième question, aux craintes de voir disparaître cette activité, soyez sûrs que Madame CANCE qui est Présidente de l'association des commerçants, Madame DOUSSAT qui est l'Adjointe à la revitalisation du centre-ville et moi-même, en aucun cas nous allons laisser les commerçants et surtout la brocante tomber. On n'envisage pas cette éventualité, bien au contraire. On souhaite dans peu de temps développer cette manifestation en proposant un élargissement aux exposants et une offre supplémentaire.

Enfin, pour mon compte personnel, j'ai déjà visité et j'ai demandé à pas mal de professionnels de venir à la brocante de Pamiers pour essayer d'étoffer davantage les dimanches.

J'espère avoir répondu à vos questions. »

Madame THIENNOT : « Juste pour complément, les contrôles qui ont eu lieu il y a quelques dimanches, un seul dimanche il y a quelques semaines, ont eu lieu aussi sur la Ville de Foix. Ils n'ont en aucun cas été demandés par la Mairie. Ensuite, j'ai eu contact hier avec la Police de Pamiers qui m'a bien expliqué que l'objectif n'était en aucun cas de détruire cette animation du dimanche matin et ces contrôles n'étaient en aucun cas leur priorité.

Je vais laisser à Monsieur MALBREIL la question sur la consultation des citoyens du quartier de Loumet. Je vous écoute. »

Monsieur MALBREIL : « Merci. Lors du dernier Conseil municipal du 16 février, vous avez pris des engagements en termes de consultation des habitants du quartier de Loumet concernant l'enjeu du projet de découverte du canal sur le cours Rambaud. Depuis que nous avons formulé cette question, les habitants ont reçu un flyer dans leur boîte aux lettres intitulé : « Et pour votre quartier, on fait quoi ? » Je trouve la formulation un peu familière. Nous souhaitons donc avoir un point d'étape sur cette consultation, et notamment sur le site Internet de la Ville de Pamiers où il y a juste des visuels, mais il n'y a pas d'informations contextuelles. »

Madame THIENNOT : « Je vous remercie de lire strictement la question, Monsieur MALBREIL. »

Monsieur MALBREIL : « Les habitants de Loumet consultés par notre Groupe font état de l'absence de prise de contact de la Mairie, donc, qu'en est-il ? »

Madame QUINTANILHA : « Merci, Madame le Maire. Je suis vraiment ravie d'avoir à répondre 2 fois en 2 Conseils municipaux à une question sur la découverte du canal parce qu'effectivement, c'est un très beau projet et vous avez raison de poser des questions. Finalement, le flyer est arrivé jusqu'à vous, j'en suis ravie, il n'était pas dans la question que vous aviez posée préalablement, mais ce n'est pas bien grave. Le flyer, je l'ai ici, comme vous l'avez également, je l'ai en format miniature alors que vous l'avez en plus gros. La consultation a bien commencé, vous l'avez dit. 2 urnes sont installées actuellement en Mairie dans la salle Gabriel Fauré où les plans sont présentés à la population et également au magasin Big Bazar avec les mêmes plans qu'il y a en Mairie avec panneaux explicatifs. Je ne vois pas trop quelles explications nous pouvons fournir de plus, cela me paraît très limpide comme formulation, même si la formulation vous choque, Monsieur MALBREIL.

Alors qu'est-ce qu'on fait finalement ? On propose plusieurs choix qui sont très clairs et je suis sûre que les Appaméens qui connaissent leur quartier sauront y répondre aisément. On fait quoi également ? On vote jusqu'au 9 avril, du 17 mars au 9 avril ce qui laisse une marge et une fenêtre de tir assez large pour qu'ils puissent à la fois se déplacer et à la fois voter puisque nous avons entendu, bien sûr, leurs attentes et que nous leur proposons un vrai choix en termes d'alternatives, notamment au stationnement. Nous écoutons ce que les Appaméens ont à dire et au niveau du vote, comme c'est le cas dans toute démocratie qui se respecte, nous retiendrons la majorité.

Même si je sens que cela fait sourire Madame GOULIER, la démocratie qui se respecte, nous mettrons en œuvre et nous prendrons la majorité qui se dégage puisque, bien entendu, je crois que la majorité des Appaméens qui ont une chose à dire sont ceux qui habitent ce quartier et ceux qui ont le droit de choisir leur futur cadre de vie, et non pas nous qui sommes ici ou d'autres personnes qui pourraient parler à leur place.

Je vous remercie. »

Madame THIENNOT : « Très bien. Donc, les questions sont terminées, la séance est close. Merci à tout le monde. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.